

N°27-2011

Séance du Mardi 19 juillet 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	37	39

Date de la convocation
08 juillet 2011

Acte rendu exécutoire Après dépôt en sous-préfecture

et publication 20 juillet 2011

L'an deux mille onze et le mardi dix neuf juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNESOUBIRAN : MANAS Francois et TREZEGUET Denis (suppléant de IMBERT Yves), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PEYRET Christian, BELTRI Joseph (suppléant de GARET Gilles), MARTINOT Maryse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : DELOSTE Lionel et DUBICQ Danielle (suppléante de MARIN Alain), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et RIGAIL Karine (suppléante de CAPDEVIELLE Patricia), SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES D'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : TARTAS Jacques et WEEVERS Cornélie, URGOSSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : LANNES SOUBIRAN : IMBERT Yves (remplacé par TREZEGUET Denis) LAUJUZAN : SENAC Claude (procurateur à TARTAS Jacques) et FARBOS Jean-Jacques (procurateur à WEEVERS Cornélie), LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, MAGNAN : DUCLAVE Jean (procurateur à PEYRET Christian), NOGARO : GARET Gilles (remplacé par BELTRI Joseph), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par DUBICQ Danielle), SION : DALES Annie.

Absents : MAGNAN : LAFITTE-DUCLER Bernard.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : Plan de financement 2011 du Schéma Local de Développement Touristique de l'Office de Tourisme

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 14 décembre, le Conseil Communautaire a approuvé les conclusions et le contenu du schéma local de développement touristique porté par l'Office de Tourisme et l'engagement des propositions pour l'année 2011 avec validation ultérieure des plans de financement correspondants par le Conseil Communautaire.

Il indique que suite à l'évaluation des dépenses pour l'année 2011 et la possibilité de mobiliser des fonds européens en valorisant une participation nouvelle de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en œuvre du schéma local de développement touristique, un crédit budgétaire de 17 000 € avait été inscrit au Budget Prévisionnel 2011.

Au regard du plan d'action et au report en 2012 des crédits PER lié à la mise en œuvre d'un circuit d'interprétation sur la thématique de la vigne et du vin, le plan de financement suivant a été établi :

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Investissements	23 303,62	Concours publics	
- Signalétique touristique (conception, fabrication, pose)	1 6 624,40	Concours Conseil Régional (8%)	2 704,29 €
- Aménagement stand circuit automobile	3 000,00	Concours CCBA (37%)	12 718,96 €
- Animations sur le stand circuit		Concours FEOGA sollicité (55%)	18 850,64 €
- Réalisation d'un set de table « Ludognac » (30 000 ex)	2 250,00		
	1 429,22		
Animateurs	10 970,27		
- Alexis AUBESPIN 55j × 169,83 €	9 340,67		
- Maryse MARTINOT 7j × 102,14	714,97		
- Frais de déplacements	914,63		
TOTAL TTC	34 273,89 €	TOTAL	34 273,89 €

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Maryse MARTINOT ne participe pas au vote,

APPROUVE, le plan de financement exposé ci-dessus,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Président,

